

225C0177
FR0011992700-FS0052

21 janvier 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ATEME

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 janvier 2025, la société Otus Capital Management Limited¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2025, le seuil de 10% du capital de la société ATEME, et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 130 152 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 9,84% du capital et 8,35% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Crown/Otus Equities Europe Segregated Portfolio	265 101	2,31	265 101	1,96
Maga Micro Cap Fund	397 430	3,46	397 430	2,94
Regents of the University of Michigan	467 621	4,07	467 621	3,45
Total Otus Capital Management Limited	1 130 152	9,84	1 130 152	8,35

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ATEME sur le marché.

¹ Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company*), agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds cités ci-après.

² Sur la base d'un capital composé de 11 489 444 actions représentant 13 538 643 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.